



RAPPORT

ATELIER UNITAR/AIF DE RENFORCEMENT DE
CAPACITÉS SUR LE TOURISME ET L'ENVIRONNEMENT
ET LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES

QUATRE BORNES, MAURICE, 19-21 NOVEMBRE 2002



UNITAR



agence intergouvernementale
de la francophonie



Table de matières

INTRODUCTION	- 3 -
LISTE DES PARTICIPANTS	- 5 -
PARTICIPANTS MAURICIENS.....	- 5 -
EXPERTS	- 7 -
ORGANISATION	- 7 -
A PROPOS DES EXPERTS	- 8 -
JEAN PIERRE BEURIER	- 8 -
FREDERIC BOUIN	- 8 -
MARY SANCY	- 8 -
PROGRAMME.....	- 9 -
19 NOVEMBRE 2002, SESSION DU MATIN	- 11 -
19 NOVEMBRE 2002, SESSION DE L'APRES-MIDI	- 11 -
20 NOVEMBRE 2002, SESSION DU MATIN	- 12 -
20 NOVEMBRE 2002, SESSION DE L'APRES-MIDI	- 13 -
21 NOVEMBRE 2002, SESSION DU MATIN	- 14 -
21 NOVEMBRE 2002, CLOTURE	- 14 -
EVALUATION.....	- 15 -
ANNEXE – LA DECLARATION DE QUATRE BORNES POUR UNE STRATEGIE DU TOURISME DURABLE ET DE GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES	- 18 -

Introduction

Suite à l'atelier régional introductif sur le droit international de l'environnement pour l'Océan indien, organisé en avril 2002¹ avec le soutien financier de l'Agence internationale de la Francophonie, le Ministère des Affaires étrangères de France et l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage de Suisse, l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) a organisé un atelier de renforcement de capacités nationales sur les thèmes du « tourisme et environnement » et de « la gestion intégrée des zones côtières ». Trois programmes de renforcement de capacités nationales ont été prévus² dans trois pays de la région pour apporter suite à l'atelier introductif, celui tenu à Quatre Bornes, Maurice est le premier.

Se fondant sur les éléments de base couverts pendant l'atelier introductif³, deux sujets précis ont été choisis par l'UNITAR en fonction des priorités indiquées par les pays, à savoir, la problématique « Tourisme et environnement » et « La gestion intégrée des zones côtières ». Le séminaire s'est déroulé à Quatre Bornes au siège de la Commission de l'Océan indien (COI). Cette organisation intergouvernementale de la région a participé à la préparation et au déroulement de l'atelier.

Pour la première fois, ELP s'est servi d'un nouveau système d'inscription. Nous avons laissé le choix aux candidats d'utiliser l'ancienne méthode, néanmoins, nous avons encouragé l'inscription en ligne pour ceux qui ont accès à l'internet et ainsi nous avons mis en place un système automatique d'inscription. Ceci est plus rapide et plus simple à gérer que les télécopies ou les courriers électroniques. Ce système permet également de synthétiser les résultats des candidatures reçues pour tous les séminaires organisés par le Programme.

Nous avons reçu une vingtaine de candidatures du public ciblé – des ministères, des universités, des autorités locales et des ONG. Malheureusement, la majorité des représentants des Ministères n'ont pas pu participer à l'activité ou ne l'ont fait que partiellement à cause de l'arrivée d'un cyclone et de l'état d'alerte dans lequel le pays s'est trouvé le lendemain de notre arrivée.

¹ Pays bénéficiaires : l'île Maurice (pays hôte), les Seychelles, les Comores, Madagascar, la France (Réunion)

² Un séminaire à Maurice, un autre aux Seychelles et deux ateliers à Madagascar

³ Voir le programme dans le rapport de cette activité disponible auprès de l'UNITAR



Cependant, l'atelier de trois jours fut un succès malgré les conditions météorologiques défavorables et quelques petits problèmes de communication avec le Ministère de l'environnement. Ceci explique le nombre plus faible des participants.⁴ Cependant, la taille restreinte du groupe a permis une participation

plus active des participants et favorisé des échanges inestimables qui ont enrichi non seulement les participants mais les experts de l'UNITAR.

Le niveau des présentations des experts était très élevé car ce sont les spécialistes reconnus qui ont été invités. Leurs exposés contenaient beaucoup de détails théoriques et en même temps ils ont présenté de nombreux cas pratiques et d'exemples tirés des expériences du monde entier. Ces exemples peuvent aider les participants à prendre les décisions les plus adéquates, car l'atelier a révélé que les problèmes sont très souvent semblables.

En ce qui concerne la suite de cette activité, les participants ont préparé une recommandation, dont le texte se trouve en annexe. La COI s'est montrée très intéressée aux programmes de formation de l'UNITAR et les deux organisations se sont mises d'accord pour développer une collaboration plus étroite surtout en matière de renforcement de capacités dans la région. De la même façon, la Faculté de droit de l'Université de Maurice – le partenaire du premier atelier UNITAR en avril 2002 – a également signé une convention de collaboration avec l'UNITAR concernant plus particulièrement le cours par correspondance en droit international de l'environnement.

Quant à ce rapport, il présente l'atelier dans son ensemble offrant un petit aperçu des interventions des experts, de leurs activités et du résultat de l'évaluation de l'atelier faite par les participants. Le texte intégral des modules ainsi que les conventions peuvent être consultés à l'UNITAR.

⁴ 12 participants représentant plusieurs institutions mauriciennes telles que le pouvoir législatif, les magistrats, les universitaires, les ONG et organisations gouvernementales. Nous étions très contents de pouvoir accueillir les représentants d'une des îles majeures de Maurice – l'île Rodrigues – celle-ci est dans une situation touristique très particulière, qui a été prise en compte pendant l'élaboration de la Recommandation de Quatre Bornes sur le tourisme durable.

Liste des participants

Participants mauriciens

M. Gérard Angoh

Magistrat

Directeur du Tribunal d'appel de l'environnement

Professeur de droit de l'environnement, Université de Maurice

Maurice

T : +230 212 2254

F : +230 210 1779

M. Mario Ayelou

Magistrat

Responsable du tribunal d'appel de l'environnement

Port Louis

Maurice

T : +230 211 3645

F : +230 210 1779

Mme Sabrina Meunier

Officier

Shoals Rodrigues

Pointe Monier

Rodrigues

Maurice

T : +230 831 1225

F : +230 831 0287

Email : shoals.rod@intnet.mu

M. Jean Thomas Genave

Membre de l'Assemblée régionale de Rodrigues

Rue Jenner Port Mathurin

Rodrigues

Maurice

T : +230 831 2032

F : +230 831 2185

Email : envrod67@intnet.mu

M. Didier Slachmuylders

Assistant technique

COI

Q4, Avenue Sir Guy Forget

Quatre Bornes
T : (230) 425 1652 / 425 9564
F : (230) 425 2709
Email: didierslach@coi.intnet.mu

M. Said Salim

Chargé de Mission
COI
Q4, Avenue Sir Guy Forget
Quatre Bornes
T : (230) 425 1652 / 425 9564
F : (230) 425 2709

M. Diwakar Gangapersad

Officier
Mauritius Research Council
La Maison de Carné, Royal Road
Rose Hill
Maurice
T : +230 465 1235
F : +230 465 1239
Email : mrc@intnet.mu

M. Sen Ramsamy

Représentant
Association des hôteliers

M. Pierre de B. Baissac

Directeur
Mauritian Wildlife Foundation
Ken Lee Building
Rue Edith Cavell
Port Louis
Ile Maurice
T : +230 211 17 49 / 211 22 28
F : +230 211 17 89
Email : pbaissac@intnet.mu

Melle Odile Lim Tung

Chargée de cours
Université de Maurice
Réduit
Maurice
T : +230 454 1041
F : +230 465 4906

Email : olim@uom.ac.mu

M. Rasamoelina Rakotomamonjy

Officier
SIDSnet
Maurice

Experts

Prof. Jean Pierre Beurier

Université de Nantes, France

Prof. Frédéric Bouin

Université de Limoges, France

Prof. Mary Sancy

UNITAR, Coordonnatrice du Programme ELP
Palais des Nations
Genève 10
1211 Suisse
T : +41 22 917 8580
F : +41 22 917 8047
Email : mary.sancy@unitar.org

Organisation

Berta Pesti

Fellow, UNITAR
Palais des Nations
Genève 10
1211 Suisse
T : +41 22 917 8519
F : +41 22 917 8047
Email : berta.pesti@unitar.org

A propos des experts

Jean Pierre Beurier

Expert pour plusieurs activités organisées par l'UNITAR, le Professeur Beurier est docteur en droit international, professeur de droit international dans des différentes universités françaises, directeur du Centre de Droit maritime de l'Université de Nantes, auteur et co-auteur de plusieurs ouvrages en droit international, droit maritime, droit international de l'environnement. Maintenant M. Beurier est professeur à l'Université de Nantes.

Frédéric Bouin

Expert pour plusieurs activités organisées par l'UNITAR, Monsieur Bouin est docteur d'Etat en droit public (spécialiste de droit de l'environnement et de droit du tourisme), responsable des enseignements juridiques de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges, chargé de cours en droit de l'environnement (3^{ème} cycle) aux Universités de Limoges, Littoral-Côte d'Opale, Tours et Versailles-St Quentin (France). Actuellement, responsable du Dispositif de développement durable du Massif central (3DMAC). Frédéric BOUIN enseigne également le droit du tourisme auprès des Universités des Antilles-Guyane, du Littoral-Côte d'Opale et de Bordeaux (France). Il est chercheur auprès du Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme (CRIDEAU-CNRS/INRA - Université de Limoges) et a ainsi coordonné des contrats avec l'Union européenne (DG recherche et FEDER). Il est aussi membre du Centre International de Droit Comparé de l'Environnement (ONG accréditée auprès de la Commission du développement durable de l'ONU et du Conseil de l'Europe).

Mary Sancy

Docteur en droit de l'environnement, Mary Sancy est professeur de droit de l'environnement dans différentes universités européennes et consultante auprès de l'UNESCO, la Communauté européenne et membre CEDE. Elle était agent temporaire auprès de l'Union européenne, division DG environnement. Mary Sancy est Coordinatrice du programme de formation à la mise en œuvre du droit de l'environnement (ELP).

Programme

Mardi, le 19 novembre 2002

9.30 – 10.30 – Accueil et présentation de l'atelier et introduction aux thèmes du séminaire – Mary Sancy

10.30 – 11.00 – Pause café

11.00 – 12.30 – Tourisme et environnement – Frédéric Bouin

12.30 – 14.00 – Pause déjeuner

14.00 – 17.00 – suite (Tourisme et Environnement) – Frédéric Bouin
- Discussions (Maurice et le tourisme)



Mercredi, le 20 novembre 2002

9.00 – 10.30 – Présentation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection du paysage – Mary Sancy

10.30 – 11.00 – Pause de café

11.00 – 12.30 – Gestion des zones côtières, aspects pêche – Jean Pierre Beurier

12.30 – 14.00 – Pause déjeuner

14.00 – 17.00 – Gestion des zones côtières, aspects biodiversité – Jean Pierre Beurier

Jeudi, le 21 novembre 2002

9.00 – 10.30 – Discussions, présentation du Tribunal d'appel de l'environnement de Maurice

10.30 – 11.00 – Pause de café

11.00 – 13.00 – Préparation du texte de la recommandation de Quatre Bornes

13.00 – 14.00 – Pause déjeuner

14.00 – 15.30 – Lecture et finalisation de la recommandation, évaluation de l'atelier, remise des diplômes

19 novembre 2002, Session du matin

9.30 – 10.30 – Accueil, présentation et introduction – Mary Sancy

Mary Sancy, coordonnatrice du programme du droit de l'environnement de l'UNITAR (ELP), a accueilli les participants et présenté l'UNITAR et les activités de ELP. Elle a donné une brève introduction aux thèmes à couvrir pendant l'atelier en évoquant les sujets introductifs du séminaire d'avril 2002.

11.00 – 12.30 – Tourisme et environnement – Frédéric Bouin

Frédéric Bouin a esquissé le contexte international du tourisme et de l'environnement en mentionnant les principales réunions et les textes issus de ces conférences. Ensuite, il a présenté l'activité touristique, les aménagements et les équipements nécessaires ainsi que les considérations à prendre en compte dans l'élaboration d'une politique du tourisme. La présentation a suscité de nombreux commentaires de la part des participants concernant la situation mauricienne.

19 novembre 2002, Session de l'après-midi

14.00 – 17.00 – Suite (Environnement et Tourisme) – Frédéric Bouin

L'après-midi a débuté avec la présentation d'un des participants, M. Pierre de B. Baissac, Directeur de « Mauritian Wildlife Foundation ». Il a décrit un des projets de la fondation, à savoir, le projet Ile aux Aigrettes et l'Ile ronde. Il s'agit de la protection de la vie sauvage combinée avec un tourisme durable sur le territoire de ces deux îles mises sous la tutelle et la gestion de l'ONG de M. Baissac. Les mesures entreprises comprennent la limitation du nombre des visiteurs, des frais équitables (distinction entre citoyens mauriciens et touristes étrangers) et quelques règles spéciales comme l'inexistence des poubelles sur les îles afin d'éviter l'apport de déchets.

Le Professeur Bouin a continué sa présentation en définissant le tourisme durable, mentionnant les acteurs et leurs compétences. Il a également abordé l'importance économique de l'activité touristique.

20 novembre 2002, Session du matin

9.00 – 10.30 – Présentation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de paysage – Mary Sancy

Mary Sancy a commencé son exposé par les nouveautés de cette convention régionale qui peut servir de modèle pour d'autres régions. Parmi les nouveautés elle a mentionné la protection générale exigée par la Convention ; celle-ci ne couvre pas seulement le paysage exceptionnel mais aussi le paysage banal. Mary Sancy a également parlé de l'approche « multi-stakeholder » c'est-à-dire multi acteur de la Convention, l'importance de la sensibilisation. La Convention se caractérise comme étant une « convention cadre ».

11.00 – 12.30 – Gestion des zones côtières, les aspects pêche – Jean Pierre Beurrier



Après avoir présenté la courbe de Schaefer, illustrant la relation investissement-capture, le Professeur Beurrier a expliqué les activités liées à la gestion de la pêche. D'une part, il a parlé des mesures de conservation à appliquer par tout le monde, telle que les limitations temporaires, géographiques ou par espèce. D'autre part, il a abordé le sujet de la limitation d'accès et introduit le concept de « riveraineté ». Ceci confère plus de droit à certaines personnes en matière de pêche, notamment aux riverains de la mer. Les règles changent en fonctions du titulaire et ne sont pas les mêmes pour tout le monde.

20 novembre 2002, Session de l'après-midi

14.00 – 17.00 – Gestion des zones côtières, les aspects biodiversité – Jean Pierre Beurier

Les discussions sur les aspects pêche se sont poursuivies début de l'après-midi concernant notamment quelques spécificités liées à la situation mauricienne.

Ensuite, le Professeur Beurier a lancé le thème suivant : les aspects biodiversité de la gestion. Il a commencé par une petite introduction concernant la naissance du terme et le contexte international de la protection de la diversité biologique en général présentant les deux approches initiales de l'UICN et du PNUE qui ont conduit à l'adoption de la Convention de Rio sur la diversité biologique. On a terminé l'après-midi avec les aspects marins de la biodiversité (tels que la problématique de la pollution marine et la protection du vivant, la question des espèces aquariophiles etc.) et les caractéristiques ainsi que les problèmes mauriciens établissant un lien entre la gestion des zones côtières et le tourisme (pêche artisanale, pêche touristique).

21 novembre 2002, Session du matin

9.00 – 10.30 – Discussions, présentation du Tribunal d'appel de l'environnement

Les discussions ont continué sur les thèmes abordés au cours des deux jours précédents avec la contribution très riche et intéressante des participants mauriciens. Etant donné, sa nouveauté et sa spécificité ainsi que son lien étroit avec le sujet de l'atelier, le Tribunal d'appel de l'environnement de Maurice a été présenté par un des participants, M. Mario Ayelou, magistrat du Tribunal. Il a parlé des débuts, le statut et les compétences de cette Instance particulière, ensuite, il a cité quelques cas pratiques traités par le Tribunal.

11.00 – 13.00 – Préparation du texte de la Recommandation de Quatre Bornes

Avec la participation active de tous et la direction du Professeur Bouin, une Recommandation a été élaborée de la manière suivante. Les experts avaient recueilli tous les commentaires et remarques des participants au cours de l'activité liés à la situation mauricienne en matière de tourisme et environnement et gestion intégrée des zones côtières. Ils en avaient préparé une liste la veille et ils l'ont présentée aux participants qui ont pu y ajouter ce qu'ils croyaient important. Ensuite, le Professeur Bouin a rédigé le texte qui a été distribué aux participant après le repas de midi. Ils ont eu la possibilité de modifier le texte une dernière fois et la version définitive va se trouver sur le site web de l'UNITAR, elle est également reproduite dans l'annexe de ce rapport.

21 novembre 2002, Clôture

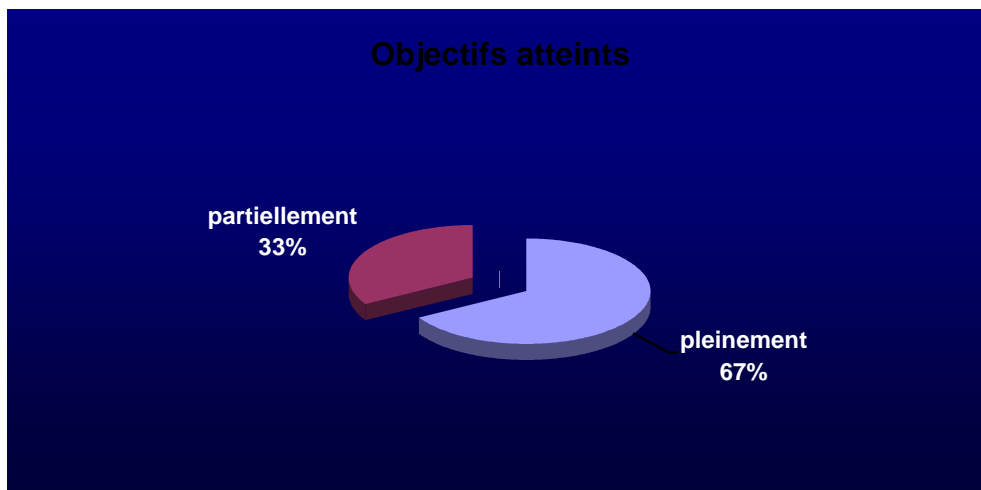
Après le déjeuner la version définitive de la Recommandation a été adoptée par les participants. Ensuite, l'UNITAR a distribué les fiches d'évaluation. Le résumé des réponses aux questions figurant dans le formulaire se trouve dans le chapitre suivant. A la fin du séminaire, Mary Sancy a remis les certificats de participation et a félicité les participants au nom de l'UNITAR.

Evaluation

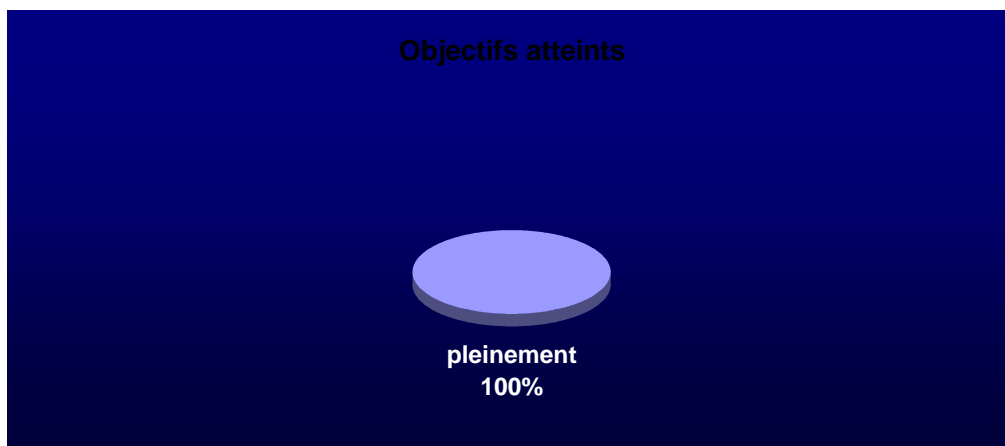
Comme d'habitude, l'UNITAR a invité les participants à remplir une fiche d'évaluation portant sur la totalité de l'atelier, c'est-à-dire l'administration et les questions substantives. Les formulaires se trouvent et peuvent être consultés au siège de l'UNITAR. Voici les résultats des réponses des participants :

1. Les objectifs de l'atelier

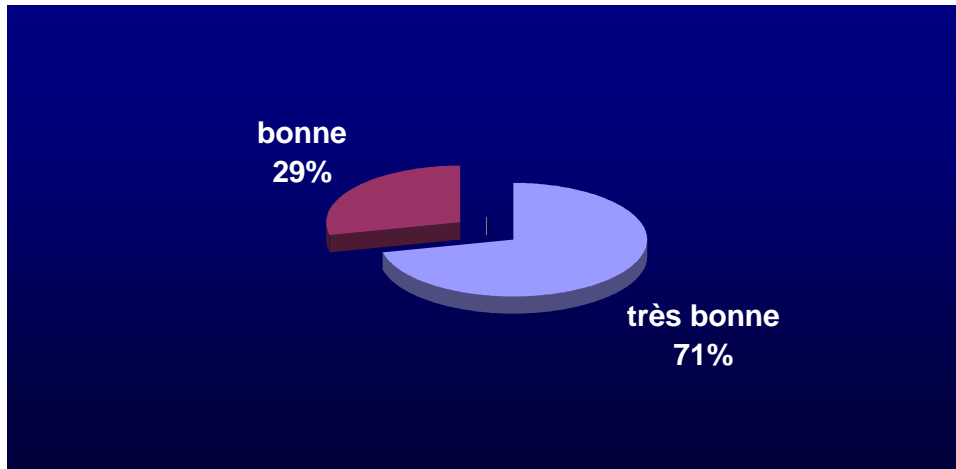
- a) approfondir les connaissances des participants en matière d'environnement et tourisme et de gestion intégrée des zones côtières :



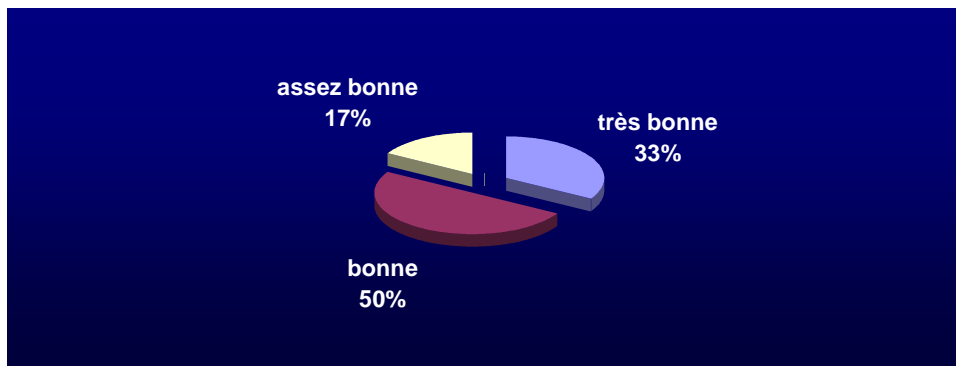
- b) Familiariser les participants avec les problèmes rencontrés au niveau national dans la mise en œuvre de la réglementation internationale



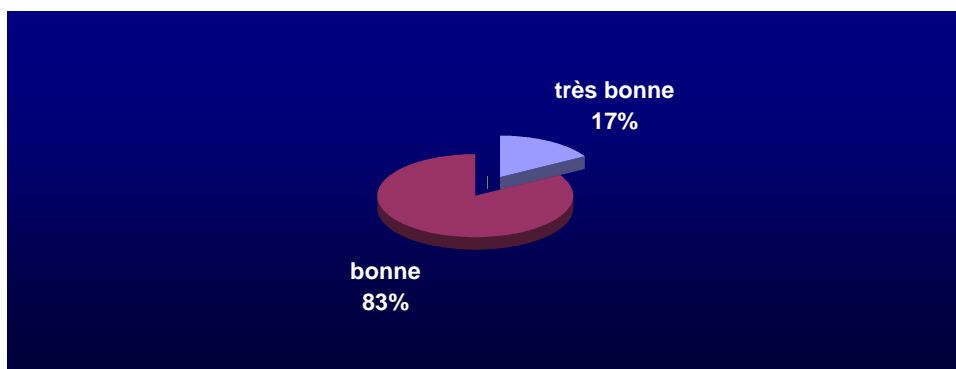
2. La préparation/gestion/administration du programme



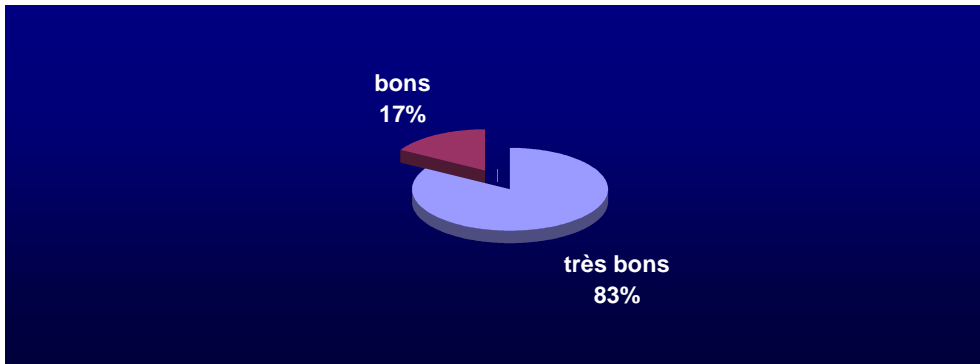
3. La qualité des informations fournies avant le programme



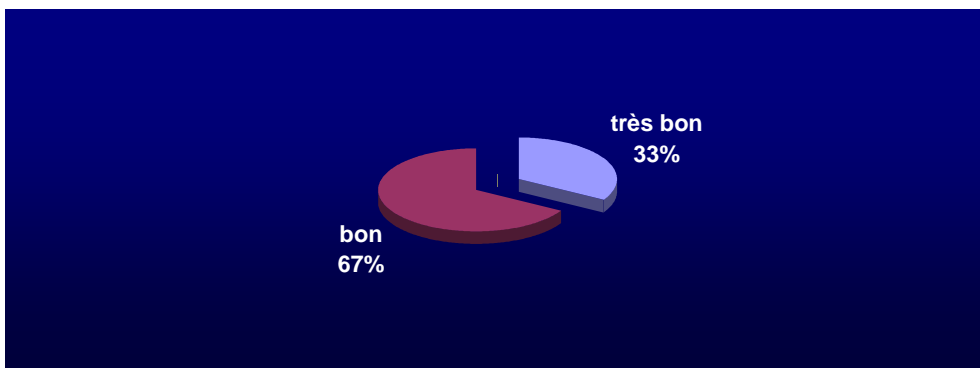
4. La qualité des installations (salles de conférence, équipement, etc.)



5. La structure et le contenu de l'activité



6. Le matériel de formation



7. Les interventions des experts



ATELIER UNITAR/AIF DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS SUR LE TOURISME ET
L'ENVIRONNEMENT ET LA GESTION DES ZONES CÔTIÈRES
QUATRE BORNES, MAURICE, 19-21 NOVEMBRE 2002

Comme d'habitude, les participants ont trouvé le séminaire très intense et ils ont exprimé leur souhait d'avoir des ateliers plus longs. Les thèmes qui les intéresseraient dans le futur sont la diversité biologique, les aires protégées marines et la pêche. Enfin, une remarque d'une des participants qui est adressée à tous ceux qui ont participé directement ou indirectement à l'organisation de cette activité :

« Merci à vous – à chacune et à chacun pour tout. »



Annexe – La Déclaration de Quatre Bornes pour une stratégie du tourisme durable et de gestion intégrée des zones côtières

Les participants à l'Atelier de renforcement de capacités de l'UNITAR sur la gestion intégrée des zones côtières, le tourisme et l'environnement, pour la République de Maurice, tenu à Quatre-Bornes du 19 au 21 novembre 2002 :

- Reconnaissant les efforts déjà entrepris à Maurice et la volonté de consolider cet engagement vers un tourisme durable,
- Rappelant les principes fondamentaux du droit international de l'environnement, du droit international de la mer et des déclarations internationales du tourisme,
- Considérant les valeurs de respect de l'environnement, de paix et d'échanges telles que reconnues par la Charte Mondiale du Tourisme Durable adoptée à Lanzarote le 25 avril 1995,
- Conscients de l'intérêt des démarches déjà engagées à l'échelle régionale et internationale, notamment par la Commission de l'Océan Indien,

RECOMMANDENT :

1. La reconnaissance de l'utilité publique de l'environnement dans la Constitution de la République de Maurice,
2. la mise en œuvre, le contrôle et la sanction de la législation de protection de l'environnement tant au niveau national, que régional ou des règlements de districts,
3. la diffusion et la vulgarisation des réglementations environnementales applicables aux professionnels du tourisme, de la pêche et de l'aménagement du territoire, par tous les moyens adaptés écrits, radiodiffusés ou visuels, y compris dans les langues officielles et vernaculaires,
4. la définition d'une zone littorale et d'une zone côtière, pour renforcer l'applicabilité de la législation environnementale,

5. l'association de la population pour son information et sa participation dès la phase préparatoire, aux projets engagés en zone côtière et sur l'espace littoral,
6. le renforcement d'une formation aux sciences environnementales (et principalement du droit de l'environnement et de l'écologie) et d'une responsabilisation environnementale, relatives à la gestion intégrée des zones côtières et concernant spécialement les activités touristiques, sportives et de pêche,
7. la sensibilisation des professionnels du tourisme et des touristes dès leur arrivée à Maurice aux conditions de respect de l'environnement, de la culture et des lieux de vie des Mauriciens,
8. le renforcement des actions de planification de l'occupation du sol en zone littorale, notamment pour les équipements hôteliers, les établissements résidentiels et les infrastructures de transport, dans le respect de la domanialité publique et pour une démarche de développement durable,
9. l'encouragement des activités de découverte du patrimoine naturel, culturel, religieux sur l'ensemble du territoire de Maurice, dans une démarche d'écotourisme et de tourisme durable, telles que définies par la Charte mondiale du tourisme durable (Lanzarote – 1995) et la Déclaration sur l'écotourisme (Québec – 2002),
10. la protection et la mise en valeur du paysage de Maurice et l'organisation d'une politique de randonnées pédestre, équestre et cycliste vers les montagnes, le long des cours d'eau et autour des thèmes de la culture du thé et de la canne à sucre,

Les participants à l'Atelier de renforcement de capacités de l'UNITAR sur la gestion intégrée des zones côtières et le tourisme,

- Considérant les spécificités écologiques, culturelles et économiques de l'île de Rodrigue,
- Désireux de promouvoir l'expérience unique de développement insulaire durable de ce territoire,

PROPOSENT LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES ADDITIONNELLES A
RODRIGUES :

- I. La réalisation d'une étude d'impact stratégique comportant une analyse environnementale conditionnant la planification des activités touristiques terrestres et marines,
- II. l'engagement immédiat d'une démarche stratégique d'Agenda 21 local orienté autour des activités touristiques,
- III. l'encouragement à l'utilisation des ressources naturelles et humaines locales,
- IV. la proposition d'une réflexion sur la limitation du nombre de touristes accueillis, extérieurs à l'archipel.

A la Commission de l'Océan indien,

Le 21 novembre 2002